

## Secteur : route 232 vis-à-vis des résidences situées aux numéros civiques 225 et 235

Scénarios	Détails	Avantages	Inconvénients	Remarques
Scénario « Abaissement de la 232 de 0,6 mètres » Voir plan 1	Abaisser le profil de la route de 0,6 mètre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact négligeable sur le coût du projet</li> <li>Réduction du remblai de 0,3 mètre à l'est de la résidence de M. Égide Michaud</li> <li>Améliore le profil de la route</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'une coupe de 0,6 mètre de haut en face des résidences de MM. Égide et Jean-Marie Santerre</li> <li>Pente de 4,6 % pour l'accès à la résidence de M. Égide Santerre</li> <li>Pente de 11 % pour l'accès à la résidence de M. Jean-Marie Santerre</li> </ul>	NON ACCEPTABLE pour l'accès de M. Jean-Marie Santerre
Scénario « Déplacer la route vers le sud de 2 mètres » Voir plan 2	Déplacer la route 232 vers le sud de 2 mètres en face des résidences de MM. Égide et Jean-Marie Santerre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact négligeable sur la superficie de terre agricole</li> <li>Éloignement de la route des résidences 225 et 235 (bruit, neige, espace)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapproche la maison numéro 180 de 1,4 mètre</li> <li>Ajout de courbes dans le tracé de la route projetée</li> </ul>	NON ACCEPTABLE

Notes :

### 1. Profil en travers

- Exemple d'un profil en travers avec une voie lente et une bordure montrant des accès. Simulation sur le réseau routier supérieur. Voir Esquisse 1 à la page 10.
- Esquisse visuelle vis-à-vis le numéro civique 235 – Vue vers l'est – (voir Esquisse 3 à la page 13 et photo 6 à la page 14).

### 2. Remblai à l'est du numéro civique 225

- Esquisse visuelle à partir du numéro civique 225 – Vue du remblai – Talus engazonné (voir Esquisse 2 à la page 11 et photo n° 11 à la page 12).

### 3. Drainage

- Voir plan 3. Servitude de drainage à acquérir entre les lots « partie 19 » et « partie 20 ».

### 4. Distances de visibilité à l'arrêt

- Voir le plan « Distance de visibilité d'arrêt à l'endroit de l'entrée pour un véhicule se dirigeant en cette direction » pour chacun des sites inscrits au tableau suivant.

Endroit	Vers l'est (Saint-Michel-du-Squatec)			Vers l'ouest (Cabano)		
	Actuel	Norme	Proposé dans le projet	Actuel	Norme	Proposé dans le projet
Entrée 225 (ch 4+254)	> 1000	200 m	> 1000	189 m	200 m	200 m
Entrée 225 (ch 4+282)	70 m	200 m	234 m	166 m	200 m	200 m
Entrée 235 (ch 4+320)	103 m	200 m	212 m	142 m	200 m	204 m
Entrée 235 (ch 4+350)	131 m	200 m	206 m	123 m	200 m	201 m

### 5. Puits d'eau potable

- Comme spécifié à l'étude d'impact déposée, le MTQ assurera le suivi de la qualité et de la quantité de l'eau fournie par le puits et prend la responsabilité de les maintenir.

### 6. Photos en période hivernale : voir photos pages 15 à 24.

### 7. Débit de circulation

- L'étude d'impact réalisée mentionne que le débit de circulation journalier est inférieur à 2000 véhicules par jour. Deux sections se démarquent par un achalandage nettement plus élevé : la première dessert directement la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec avec un DJMA de 1930 véhicules, dont 26 % relèvent du secteur commercial; la seconde correspond au tronçon commun des routes 232 et 295 avec un DJMA de 1710 véhicules comprenant 16,7 % d'utilisation commerciale. Sur la section de la route 232 vis-à-vis les résidences situées aux numéros 225 et 235, le débit est de 1160 véhicules par jour (18 % camions). L'heure du jour la plus occupée se situe entre 16 h et 17 h avec environ 90 véhicules par heure.